

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 32

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1725 :

Contrat de prestations intégrées entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission d'assistance pour définir un projet de création de micro forêt sur Mont Vert Les Hauts

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, VAYABOURY Jean Patrick, MALET Viviane, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Boite de réception en préfecture
874 219740164-20241021-35-1725-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°35/1725 : Contrat de prestations intégrées entre la SPL EDDEN et la Commune de Saint-Pierre pour une mission d'assistance pour définir un projet de création de micro forêt sur Mont Vert Les Hauts.

Direction Environnement et Cadre de Vie - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée l'importance de la préservation de l'environnement par le maintien de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie sur le territoire communal.

Pour ce faire, la Ville souhaite conclure un Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la Société Public Local Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (SPL EDDEN) dont elle est actionnaire, pour une mission d'assistance en vue de réaliser une micro-forêt sur le secteur de Mont-Vert-les Hauts (parcelle HI numéro 0588 d'une superficie de 1 457 m²).

Cette mission est conclue pour une durée de TROIS (03) ANS et se décompose en CINQ (05) phases :

- **Phase 1 : Prestations préalables au chantier de plantation (diagnostic / état des lieux)**

Reconnaissance du site et informer les riverains, balisage, sécurisation, choix de la palette végétale, réalisation d'un plan de plantation.

Durée : 3 mois / Livrables 1 : Palette végétale et livrable 2 : Plan de plantation des espèces.

- **Phase 2 : Travaux de préparation du sol adapté à la réalisation d'une plantation de micro-forêt.**

Nettoyage du site (élimination des invasives et préparation de sol).

Durée : 2 mois / Livrable : Photographies du site tout au long du chantier.

- **Phase 3 : Travaux de plantation.**

Il sera question de la mise en œuvre des opérations liées à la plantation (trouaison, réception des plants, mis en terre, paillage et le plombage de chaque individu).

Durée : 1 mois (sous réserve de disponibilité des plants) / Livrables : Photographie du site tout au long du chantier / Liste des plants effectivement plantés.

- **Phase 4 : Travaux d'entretien de la plantation.**

Il sera question du suivi de la micro-forêt (6000 plants) et de l'entretien sur 3 ans.

Durée : 3 ans pour l'entretien et 6 mois pour l'arrosage après plantation /

Livrables : Photographie de l'intégralité des espèces plantées / Liste des plants effectivement plantés.

- **Phase 5 : Regarnissage de la plantation.**

Avant la fin du contrat des 3 ans d'entretien, il y aura une action de remplacement des sujets morts (trouaison, réception des plants, mise en terre, paillage et plombage des sujets replantés).

Durée : 02 mois (en fonction de la disponibilité des plants) /

Livrables : Photographie des espèces plantées / Liste des plants effectivement plantés.

Le coût de la prestation de la SPL EDDEN s'élève à un montant de 109 060,00 euros HT et est détaillé comme suit :

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20241021-35-1725-DE Date de télétransmission : 24/10/2024 Date de réception préfecture : 24/10/2024
--

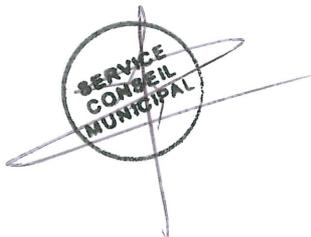
PHASES	MONTANT FORFAITAIRE HT	MONTANT TTC
PHASE 1	11 417,19 €	12 387,65 €
PHASE 2	14 337,14 €	15 555,79 €
PHASE 3	24 082,44 €	26 129,44 €
PHASE 4 - 1	23 315,40 €	25 297,21 €
PHASE 4 - 2	9 589,29 €	10 404,38 €
PHASE 4 - 3	9 589,29 €	10 404,38 €
PHASE 4 - 4	9 589,29 €	10 404,38 €
PHASE 5	7 139,97 €	7 746,86 €
TOTAL	109 060,00 €	118 330,10 €

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire dans la section investissement : 70 2312 99 830 0001 – Service : 41.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER, le Contrat de Prestations Intégrées avec la SPL EDDEN, en annexe, pour une mission de création d'une micro-forêt sur le secteur de Mont Vert les Hauts.
- DE L'AUTORISER, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le Contrat de Prestations Intégrées (CPI) sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1725-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024